25 JUILLET 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION PAR VOTE AFFIRMATIF

FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DU NÉPAL : ALLOCATION ET PARAMÈTRES STRATÉGIQUES

Référence	Décision
BOD/AV/2022/07-02	**Financement pour la transformation du système en faveur du Népal : allocation et paramètres stratégiques :** Le Conseil d'administration : 1. Prend note de l'évaluation réalisée par le Groupe consultatif technique indépendant provisoire sur les facteurs favorables à une transformation du système au Népal, comme indiqué à l'annexe 3. 2. Prend note de l'évaluation réalisée par le Secrétariat et exposée à l'annexe 2 sur les paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec le Népal figurant à l'annexe 4. 3. Invite le Népal à soumettre une requête de financement pour la transformation du système pour un montant maximum de 20 000 000 de dollars conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques pour un financement du GPE tels qu'indiqués au tableau 1.

Tableau 1 (tous les montants sont exprimés en USD)		
a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	**20 000 000**
b.	**Allocation recommandée par le Secrétariat – 100 %**	**20 000 000**
c.	**Facteurs favorables hautement prioritaires** s.o.	
d.	**Domaine d'intervention et autres paramètres stratégiques pour un financement du GPE :**	

		Domaines d'intervention au titre du financement pour la transformation du système (STG) : Faire en sorte que les enfants apprennent et qu'ils achèvent leur cycle éducatif en accordant une place centrale aux enseignants ▪ Sous-domaines : enseignement de qualité (en particulier formation continue), éducation de la petite enfance (formation des enseignants et conditions favorables minimales), et égalité des sexes (planification et suivi au niveau des écoles et à l'échelon local, et formation et encadrement des enseignants pour promouvoir un environnement scolaire inclusif et intégrant la notion de genre)